AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (27)ItemJean-Baptiste André Godin à Paul Rietsch, 13 novembre 1887

Jean-Baptiste André Godin à Paul Rietsch, 13 novembre 1887

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (27)
Collation1 p. (59r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Paul Rietsch, 13 novembre 1887, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 21/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52436

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction13 novembre 1887
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère
DestinataireRietsch, Paul
Lieu de destination68, rue Royale, Saint-Quentin (Aisne)
Scripteur / ScriptriceMoret, Marie (1840-1908)

Description

RésuméSur l'exclusion du Familistère de l'anarchiste Duplaquet. Godin répond à la lettre de Rietsch de la veille : il lui envoie le pacte social de l'association du Familistère avec les modifications de 1882 et de 1885.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

Consultation juridique

Notice créée par Pauline Pélissier Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 11/10/2024

Guise Familistère 13 Novembre 1884

Monsieur,

Conformément au désir esprimé par votre lettre I hier, p'ai l'honneur de vous envoyer, par ce courrier, comme papiers d'affiries resonmandés, notre pacte. social.

Les ratures et ajournes faites à l'encre sont des modifications qui out eté régulièrement votées en 1822 et es Movembre 1935) et déposées les parties assujettés à ce dépôt.

documents insumérés en votre lettre, on me dit que je ne pourrai les avair que demain soir le vous les avoir

Veuiller agréer, Monsièur, l'assurance de toute ma considération

Jensieux Ceitert, avocat.